

FICHE D'INFORMATION DU SERVICE DE GESTION 2025-2026

(DOCUMENT A CONSERVER PAR LES FAMILLES)

Pour nous contacter : gestion.0180025e@ac-orleans-tours.fr

TARIFICATION SOCIALE POUR L'INTERNAT ET LA RESTAURATION (EXTERNE AU TICKET)

A compter de la rentrée 2025/2026, l'internat et les repas sont soumis à une tarification sociale. Les montants facturés suivent ainsi un barème progressif selon les ressources de chaque famille. Afin de bénéficier des tarifs réduits liés au revenu fiscal de référence, les familles devront s'inscrire, courant septembre, via l'ENT, sur l'application « Mon resto and Co ».

ATTENTION, sans inscription de votre part sur cette plateforme, les repas ou l'internat seront facturés par défaut au tarif le plus élevé.

	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4
TARIF REPAS (Externe au ticket)	3,40€	4,15€	4,55€	5,15€
INTERNAT 5 JOURS (5 jours et 4 nuits)	1436,40€	1668,60€	1807,20€	2012,40€
INTERNAT 5 JOURS + DIMANCHE	La Région Centre-Val de Loire n'a pas encore communiqué ces tarifs.			
INTERNAT 4 JOURS (4 jours et 3 nuits)	1149,12€	1334,88€	1445,76€	1609,92€
INTERNAT 4 JOURS + DIMANCHE	La Région Centre-Val de Loire n'a pas encore communiqué ces tarifs.			
INTERNAT 3 JOURS (3 jours et 2 nuits)	861,84€	1001,16€	1084,32€	1207,44€
INTERNAT 3 JOURS + DIMANCHE	La Région Centre-Val de Loire n'a pas encore communiqué ces tarifs.			

INTERNAT

L'internat est un service qui s'adresse aux élèves sous statut lycéen. Les élèves de 3^{ème} prépa-métiers, de DNMADE, de DPR ainsi que les apprentis ne peuvent pas y être accueillis. Le forfait comprend l'hébergement et l'ensemble des repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner). Un accueil le dimanche soir comprenant la nuitée du dimanche et le petit déjeuner du lundi est également possible (voir tarifs ci-dessus).

RÉGIME EXTERNE AU TICKET

Le régime « externe au ticket » est un régime permettant de déjeuner au self de façon occasionnelle ou quotidienne en ne réglant que les repas effectivement consommés. Pour cela, il faut créditer **en avance** la somme de votre choix sur le compte TurboSelf de l'élève par carte bancaire sur l'application TurboSelf ou en espèces ou chèque au service de gestion. A chaque passage au self, le tarif d'un repas est débité. En fin de scolarité, s'il reste du crédit sur la carte de l'élève, la somme est remboursée par virement bancaire.

RESERVATION OBLIGATOIRE DES REPAS

En complément de tarification sociale, la Région Centre-Val de Loire met en place la réservation obligatoire des repas. Les réservations se feront sur l'application TurboSelf et pourront être saisies ou annulées jusqu'à minuit la veille. Au-delà de minuit, tout repas réservé sera dû. **ATTENTION** : le non-respect des règles de la réservation (repas pris sans réservation ou repas réservé non pris) entrainera une pénalité de 1€.

REMISES D'ORDRE POUR ABSENCE DE L'INTERNAT

Des remises sur les frais d'internat peuvent être accordées sur demande écrite des familles en cas **d'absence de l'élève couvrant au minimum 5 jours consécutifs d'ouverture du service** ou pour **exclusion temporaire**. L'imprimé à remplir et retourner au service de gestion dans les 15 jours suivant le retour de l'élève dans l'établissement est disponible sur Pronote ainsi qu'au service de gestion. Les remises pour stage ou séjour pédagogique avec participation financière des familles sont quant à elles appliquées de façon automatique.

MODIFICATION DU REGIME DE L'ELEVE EN COURS D'ANNEE SCOLAIRE

Conformément au règlement régional du service de restauration et d'hébergement, paragraphe 1.5.1, pour changer de régime en cours d'année (départ ou intégration de l'internat), vous devrez faire parvenir au service de gestion un courrier daté et signé indiquant le nom, prénom, classe ainsi que le nouveau régime choisi au plus tard le :

<u>Mercredi 17 septembre 2025</u>	<u>Mercredi 17 décembre 2025</u>	<u>Mardi 17 mars 2026</u>
Pour que le changement soit pris en compte pour le <u>1^{er} trimestre</u> .	Pour que le changement soit pris en compte pour le <u>2^e trimestre</u> (1 ^{er} janvier 2026).	Pour que le changement soit pris en compte pour le <u>3^{ème} trimestre</u> (1 ^{er} avril 2026).

Pour les **élèves mineurs**, ce courrier doit être écrit et signé par le **responsable légal**.

MOYENS DE REGLEMENT DES FRAIS D'INTERNAT

Les frais d'internat peuvent être réglés :

- En **espèces** auprès du service de gestion
- Par **chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Jean Guéhenno**
- Par **virement** sur le compte bancaire de l'établissement (RIB indiqué sur la facture) en mettant en référence le nom et prénom de l'élève.
- Par **télépaiement** via votre compte Educonnect en vous rendant sur le portail Téléservices : <https://teleservices.ac-orleans-tours.fr/>. L'onglet « Mes factures » vous permet de consulter et régler les factures. Vous pouvez payer en plusieurs fois. Le montant minimum est de 20 €. Une fois le règlement validé, vous serez redirigés sur la plateforme TIPI permettant le règlement par carte bancaire et, en fin de transaction, vous pourrez imprimer un ticket de paiement.

ATTENTION : pour les familles qui étaient au **prélèvement automatique** en 2024-2025, celui-ci ne pourra pas être reconduit pour l'année à venir en raison du passage à la tarification sociale et du changement du logiciel comptable. Il faut donc opter pour un autre moyen de règlement.

AIDES FINANCIERES

Si vous rencontrez des **difficultés financières** pour régler les factures d'internat ou les repas au ticket de votre enfant, nous disposons de subventions du Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours et de la Région Centre-Val de Loire destinées à vous apporter une aide financière (d'autres types de dépenses peuvent également être étudiés en commission). Les imprimés de **demande de fonds sociaux** peuvent être retirés auprès du service de gestion mais ils sont également téléchargeables sur notre site au lien suivant : <https://lycee-jeanguenno-saint-amand-montrond.fr/index.php/aides-financieres/fonds-social>. Une assistante sociale est également présente sur l'établissement une journée et demi par semaine pour vous recevoir.